

Montreuil, le 26 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil National de l'Ordre des Dentistes taclé par la Cour d'Appel de Paris

Le CNOCD doit cesser son harcèlement contre les centres de santé

Une campagne de harcèlement, orchestrée et conduite par l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes associé à la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires est menée depuis plusieurs mois contre les centres de santé associatifs.

Le but poursuivi par l'Ordre et la CNSD : défendre le seul modèle libéral et empêcher les centres de santé dentaires ou polyvalents de se développer sous couvert de concurrence déloyale.

Cette attitude est inadmissible de la part du CNOCD

Les centres de santé répondent aux besoins des usagers qui peinent à se faire soigner et essuient parfois des refus de soins, et sont accessibles aux handicapés. Ils sont recherchés par les jeunes dentistes. Ils contribuent ainsi à réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins dentaires.

Les centres de santé n'ont rien à voir avec les pratiques honteuses de certains gestionnaires de centre qu'il faut cesser d'appeler « low cost » car à l'évidence ils coûtent cher aux patients et à la société. Ces pratiques, également pratiquées par des dentistes libéraux, sont fermement condamnées par la FNCS.

L'Ordre des dentistes se croyait tout permis, aussi bien à l'encontre des dentistes, les « avertissant » lors de l'enregistrement de leurs contrats, qu'à l'encontre des centres de santé, les attaquant systématiquement pour « concurrence déloyale ».

La Cour d'Appel de Paris a rendu un jugement très clair le 18 février. L'Ordre et la CNSD sont déboutés de leurs attaques, il leur est dit clairement « ça suffit! ».

Nous attendons donc de l'Ordre qu'il cesse immédiatement ses manœuvres d'intimidation et de harcèlement tant vis-à-vis des chirurgiens dentistes salariés que des gestionnaires des centres de santé, et qu'il cesse de pratiquer un amalgame mêlant centres de santé et pratiques scandaleuses de certains dentistes.

L'Ordre ne doit pas être sectaire mais le rassembleur de toutes les formes d'exercice des chirurgiens-dentistes.

Nous appelons très solennellement l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes à cesser ces actions discriminatoires de harcèlement et de pratiquer des amalgames douteux.

Contacts: Dr Richard LOPEZ, Président: <u>president@fncs.org</u> 06 08 28 40 81

Dr Hélène COLOMBANI, Secrétaire générale 06 68 05 94 20